



---

# Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 10 Novembre 2014 à 18h00

---

## Sommaire

Etat des Présences : .....	3
1/ Visite du Préfet : .....	3
Secrétariat de séance : .....	3
2/ -Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 13 octobre .....	3
3/ Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau .....	3
4/ Déchets – Ordures Ménagères .....	4
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction d'une déchetterie sur la commune de saint Jeoire – Précisions.....	4
Désignation d'un délégué suppléant au SIDEFAGE à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 .....	4
Point sur l'avancement du dossier .....	4
5/ Transport.....	5
Modification statutaire du SM4CC dit Proximiti .....	5
6/ CDDRA .....	5
Présentation des projets communaux et intercommunaux faisant l'objet de demandes au titre du CDDRA pour l'année 2015 .....	5
7/ Culture.....	6
Subvention au festival des chorales de Mégevette .....	6
8/ Finances .....	6



Calendrier budgétaire 2015.....	6
9/ Ressources Humaines .....	7
Création d'un régime indemnitaire pour les rédacteurs territoriaux : .....	7
10/ Questions diverses .....	8
Mise en place du dispositif local d'accompagnement de la MJCI.....	8
Agenda : .....	8



## **Etat des Présences :**

Présents :

Bruno FOREL, Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Jacqueline GUIARD, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Olivier WEBER, Danielle ANDREOLI, Jean PELISSON, Bernard CHAPUIS, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Daniel TOLETTI, Catherine BOSCH, Philippe GEVAUX, Nelly NOEL-SANDRIN, Michel CHATEL, Carole BUCZ, Christophe BOUDET, Laurette CHENEVAL, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Maryse BOCHATON, Pascal POCHAT-BARON, Monique MOENNE, Florian MISSILIER

Excusés :

Gérard MILESI donne pouvoir à Serge PITTET.

Marie-Laure DOMINGUES donne pouvoir à Yvon BERTHIER.

Daniel REVUZ donne pouvoir à Jean PELISSON.

Christine CHAFFARD donne pouvoir à Philippe GEVAUX.

## **1/ Visite du Préfet :**

Le Préfet de Haute-Savoie, Monsieur Georges-François LECLERC est intervenu devant le conseil communautaire en séance « privée ». Il était accompagné de :

- Mme Nuti, Directrice Adjointe de la Direction Départementale des Territoires
- M. Dumont, Directeur Départemental de l'Unité Territoriale de la Haute-Savoie de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Rhône-Alpes (UT-DIRECCTE)
- M. Labruny, Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie
- M. Bianchi, le Sous-Préfet de l'arrondissement de la communauté de commune concernée.

Des débats ont lieu avec le conseil sur divers sujets d'actualité.

Une interruption de séance a lieu entre 20h30 et 20h37, avant que la séance ne soit de nouveau ouverte au public.

## **Secrétariat de séance :**

M. Toletti assure le secrétariat de séance.

## **2/ -Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 13 octobre**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 octobre, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

## **3/ Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau**

Le bureau communautaire du 28 octobre 2014 a décidé l'octroi d'une subvention au festival des chorales de Mégevette pour un montant de 1000 euros.



Une mission complémentaire de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Uguet pour la réalisation d'un dossier AVP pour la déchetterie de Saint Jeoire, en vue du dépôt de subvention DETR 2015, pour un montant de 7 075 € HT.

## **4/ Déchets – Ordures Ménagères**

### ***Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction d'une déchetterie sur la commune de saint Jeoire – Précisions***

- En complément de la délibération du 13 octobre 2014, Le conseil adopte à l'unanimité une nouvelle délibération approuvant le dossier AVP du cabinet Uguet en vue du dépôt de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il a été demandé au bureau d'études d'apporter un soin particulier à la problématique de la « sanctuarisation » du site afin d'éviter toute intrusion et tout pillage en dehors des horaires d'ouverture du site.

### ***Désignation d'un délégué suppléant au SIDEFAGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015***

Suite à des échanges entre les services du SIDEFAGE et de la CC4R, il a été signalé la nécessité de nommer un délégué suppléant au sein de cette structure. Pour rappel, le conseil communautaire du 8 septembre avait désigné Bruno FOREL comme délégué titulaire.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne Monsieur Michel DOUCET, conseiller municipal de Fillinges comme suppléant de Bruno FOREL au sein du SIDEFAGE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### ***Point sur l'avancement du dossier***

Le dossier de prise de compétence OM suit son cours. Un courrier a été envoyé le 22 septembre dernier demandant aux communes un inventaire détaillé des biens qu'elles possèdent en matière d'ordures ménagères et de tri sélectif avant le 31 octobre.

A ce jour, il apparaît que certaines communes n'ont pas rendu réponse dans ce domaine. Cela est pourtant nécessaire afin d'intégrer dans le budget de la CC4R l'amortissement des biens.

Une proposition d'article a été envoyée dans toutes les communes concernant la prise de compétence « Ordures Ménagères » et la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. B. Forel insiste pour que cet encart paraisse dans les publications communales et sur les sites des communes.

L. Gavillet signale qu'un usager s'est déjà plaint de la forte augmentation que cela allait représenter.



## 5/ Transport

### ***Modification statutaire du SM4CC dit Proximiti***

Les 4 communautés de communes fondatrices sont représentées au sein du bureau du SM4CC. Cependant, les populations de la Communauté de Communes du Pays Rochois et de la Communauté de Communes Faucigny Glières ayant évolué, ces dernières ont demandé à bénéficier d'un siège supplémentaire au sein du comité syndical et du bureau.

Pour ce faire, une modification statutaire est nécessaire, qui doit faire l'objet d'une délibération dans chacun des EPCI membres, sur le modèle de la délibération approuvée par le comité syndical du 31 octobre.

S. Pittet émet des doutes sur la pertinence de cette modification. B. Forel lui précise que, quelle que soit la position du conseil communautaire, il s'en fera le messager auprès du Syndicat. Cela portera le nombre de délégués pour la CCPR et la CCFG à 6, contre 4 pour la CC4R et la CCAS.

Il précise que les deux entités, CCPR et CCFG, sont déjà majoritaires au sein du comité.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification statutaire.

## 6/ CDDRA

### ***Présentation des projets communaux et intercommunaux faisant l'objet de demandes au titre du CDDRA pour l'année 2015***

Comme chaque année, l'ARC, porteur du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, a sollicité la CC4R en vue de connaître ses projets éventuellement éligibles au titre de l'année 2015.

B. Forel indique que la CC4R porte les projets des communes et les soutient auprès de l'ARC, afin qu'ils bénéficient des fonds du CDDRA.

Pour Ville en Sallaz, L. Cheneval indique qu'il s'agit de sécuriser et aménager le centre-bourg en plusieurs phases. Une première tranche ferme va porter sur le parking de l'école et le terrain de sport ; Les tranches suivantes seront effectuées en fonction des moyens de la commune. Le dossier fait également apparaître une recherche de financements très ouverte.

B. Forel indique qu'il appuiera le dossier de DETR au sein de la commission départementale.

S. Pittet qu'il a reçu le dossier de FDDT. Malheureusement, cela sera traité par les conseillers qui seront élus en mars 2015.

Pour St jeoire, N. Noel présente le projet. Il s'agit d'une requalification de l'ensemble du centre-bourg, qui se réalisera sur plusieurs années. Des compléments doivent être apportés par le bureau de maîtrise d'œuvre d'ici la fin de la semaine.

B. Forel précise que pour Fillinges, il souhaite déposer un dossier. Malheureusement, celui-ci n'est pas prêt pour la session 2015. Il sera déposé dans le courant de l'année en vue d'une aide sur 2016.



Concernant la CC4R, les projets portent essentiellement sur :

- Des actions en faveur de l'habitat (PLH et diagnostic thermique de logements en vue de leur rénovation)
- Mise en valeur du château de Faucigny
- Soutien à l'agriculture par le développement de circuits courts
- Construction d'une maison du lac du Môle sous la forme d'un écopôle
- Mise en réseau des bibliothèques : achat du logiciel et constitution d'un fonds documentaire
- Aide à la compatibilité des documents d'urbanisme locaux
- Aide à l'aménagement paysager des zones d'activités.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les différents projets présentés.

## **7/ Culture**

### ***Subvention au festival des chorales de Mégevette***

Sur proposition de la commission culture à l'unanimité, le bureau communautaire a décidé l'octroi d'une subvention de 1000 € au festival des chorales de Mégevette. S'agissant d'une manifestation d'intérêt communautaire, il apparaît souhaitable de majorer ce montant pour le porter à une subvention totale de 2000 €, en raison de l'originalité de son concept, de l'intérêt culturel qu'il représente, de son ancienneté (10 ans) et de son envergure de niveau régional.

B. Forel précise qu'il ne s'agit pas de subventionner toutes les fêtes mais de retenir des événements emblématiques pour le territoire.

S. Pittet précise que le festival a eu lieu le dernier week-end du mois de septembre. Le soutien apporté par la CC4R était déjà mentionné dans la programmation.

B. Forel indique qu'il s'agissait alors d'un soutien de cœur.

S. Pittet rappelle également qu'il subventionne cette manifestation en tant que conseiller général depuis 10 ans.

Les élus de Mégevette ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le conseil communautaire accorde une subvention de 2000 € au festival des chorales de Mégevette, en plus de la subvention de 1000 € déjà accordée par le bureau communautaire.

## **8/ Finances**

### ***Calendrier budgétaire 2015***

Le calendrier suivant est approuvé en vue de l'élaboration budgétaire 2015.

19/11/2014 à 18h : Réunion finances, préparation du Débat d'Orientation Budgétaire

B. Forel précise que tous les conseillers communautaires intéressés par la question, sont conviés. Il s'agira de présenter les enjeux budgétaires pour l'année à venir.

08/12/2014 à 19h : Conseil communautaire avec Débat d'Orientation Budgétaire

Février 2015 : Conseil communautaire approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2014 et le budget primitif 2015



## 9/ Ressources Humaines

### **Création d'un régime indemnitaire pour les rédacteurs territoriaux :**

Le recrutement de Mme Daniélian comme rédacteur, chargée de mission culture/mise en réseau des bibliothèques, nécessite l'institution d'un régime indemnitaire, identique à celui mis en place pour les adjoints administratifs territoriaux par délibération du 17 février 2014.

Une **indemnité d'exercice des missions** (IEM) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

<b>Grades</b>	<b>Effectifs 2014 (a)</b>	<b>Montants de référence (arrêté du 24 décembre 2012) (b)</b>	<b>Coefficient ≤ 3 (c)</b>	<b>Crédit global (a x b x c)</b>
Rédacteur territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 492 €	3	4 476 €
			<b>TOTAL</b>	<b>4 476 €</b>

Le crédit est égal au produit suivant : montant de référence selon le grade multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient. Pour information pour 2014, le crédit alloué est renseigné.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le Président d'un coefficient multiplicateur maximal de 3, en fonction des responsabilités exercées et de l'évaluation des agents en fin d'année.

Ces primes seront versées mensuellement ou annuellement.

Les emplois de catégorie B et C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, pourront bénéficier du versement d'**indemnités horaires pour travaux supplémentaires** (IHTS), conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 :



### **Conditions de versement :**

Les indemnités seront versées mensuellement ou annuellement en fonction du type de prime et du grade concerné.

Elles seront proratisées selon le temps de travail des agents (temps complet, temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement.

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les bases de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

### **Décision :**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la présente modification du régime indemnitaire voté à l'unanimité le 17 février 2014, pour application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

## **10/ Questions diverses**

### ***Mise en place du dispositif local d'accompagnement de la MJC***

B. Forel précise qu'il a assisté à une réunion le 3 novembre, au cours de laquelle les comptes de la MJC s'orientaient vers l'équilibre. Il ne partage pas totalement l'enthousiasme qui s'en est suivi dans la mesure où cela ne résout pas la question du trou précédemment creusé. Néanmoins, il se félicite que la question ait été bien prise en main par les responsables de la MJC.

L'objectif du dispositif local d'accompagnement est de reconstruire un projet associatif pour la structure pour les ¾ ans à venir.

### ***Agenda :***

Réunions depuis le conseil du 13 octobre :

21/10/2014 : réunion de bureau

27/10/2014 : CAO marché de collecte OM

28/10/2014 : réunion de bureau

31/10/2014 : Comité syndical Proximité

05/11/2014 : réunion SYANE



Concernant la réunion SYANE, B. Forel indique qu'une tranche 2 va se mettre en place pour déployer la fibre jusqu'aux habitations. L'ensemble du chantier a pris du retard suite à la faillite d'une entreprise du groupement. Il souhaite que les promesses prises pour l'avenir, soient tenues.

Il restera à trancher la discussion sur la carte.

Réunions à venir :

12/11/2014 : CAO marché de collecte OM

13/11/2014 : Présentation de l'observatoire départemental à Boège

B. Forel précise que le conseil général finance un observatoire départemental statistique. Celui-ci effectue une présentation annuelle qui a eu lieu, pour la dernière, en septembre 2014, à Annecy. Cette présentation était très intéressante. C'est pourquoi il a été demandé aux services de bien vouloir en effectuer une qui soit focalisée sur le territoire du SCOT.

B. Forel précise que cette prestation est effectuée gratuitement par le département.

18/11/2014 : réunion de bureau

19/11/2014 : commission finances

25/11/2014 : réunion de bureau

S. Pittet évoque un devis pour une réparation de chenaux sur l'immeuble des 4 Rivières. B. Forel demande à B. Chatel de se rendre sur place pour examiner la question.

L. Casanova demande s'il serait possible de bénéficier d'une connexion wifi dans la salle du conseil communautaire. En effet, les convocations et les documents arrivant désormais par voie dématérialisée, cela pourrait être pratique d'y avoir accès sur tablette numérique.

Le réseau Wifi de l'école est disponible, mais verrouillé. B. Chapuis indique qu'il va regarder cela.



C. Bucz fait part de son inquiétude suite à la réception d'un avis défavorable des services du conseil général concernant les accès à la future zone d'activités intercommunale de Saint Jeoire. B. Forel lui précise qu'il s'agit seulement d'un pré-avis technique, qui ne pose pour l'heure pas de difficulté. En effet, à sa lecture, on se rend très rapidement compte que les services n'ont pas lu le dossier présenté. Des échanges ont déjà eu lieu à ce sujet avec R. Hudry.

M. Chatel demande pourquoi certaines communes n'adhèrent pas à la PE4R. B. Forel répond que c'est la liberté de chaque commune d'adhérer, ou non à cette association. Pour l'heure, cette association semble apporter satisfaction aux communes qui en bénéficient et les communes qui n'en bénéficient pas ont développé d'autres systèmes d'accueil du jeune enfant, qui ne posent pas de difficulté.

B. Chatel précise qu'il y aura des évolutions à l'avenir sur ces questions.

La séance est levée à 21h30.